



## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

**Ville de Clohars Carnoët**



**Sommaire**

Préambule

|   |         |
|---|---------|
| 1- Le contexte économique   | page 3  |
| <b>A. International // européen</b>   |         |
| <b>B. National</b>  | page 5  |
| B.1. Les grands indicateurs   |         |
| B.2. La Loi de programmation de finances                                    | page 6  |
| 2- Les Particularités des communes touristiques                             | page 9  |
| 3- Les indicateurs principaux pour la commune                               | page 9  |
| <b>A. La population</b>   | page 9  |
| <b>B. La Démographie communale</b>  | page 9  |
| <b>C. Les Effectifs scolaires</b>   | page 10 |
| <b>D. L'urbanisme</b>   | page 10 |
| 4- Analyse rétrospective sur 5 ans  | page 11 |
| <b>A. En section de fonctionnement</b>                                      |         |
| A.1. Les recettes   |         |
| A.2. Les dépenses   | page 14 |
| <b>B. En investissement</b>   | page 15 |
| B.1. Les recettes   |         |
| B.2. Les dépenses   |         |
| <b>C. Focus sur l'épargne</b>   | page 15 |
| <b>D. Focus sur la dette</b>  | page 17 |
| 5- Les perspectives budgétaires pour 2021                                   | page 19 |
| <b>A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations</b>       | page 19 |
| A.1. Les hypothèses de recettes en 2021                                     | page 19 |
| A.2. Les hypothèses de dépenses en 2021                                     | page 20 |
| <b>B. Les Investissements : les prévisions 2021 en dépenses et recettes</b> | page 21 |
| <b>C. Les prospectives 2022 -2026</b>                                       | page 23 |

**Débat d'Orientation Budgétaire : préambule**

*Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). Ce débat est aussi un outil de prospective car il permet de s'interroger sur la capacité de la commune à financer les décisions prises et celles à venir et de débattre des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il définit ainsi les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté au mois de mars prochain.*

*L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB doit s'effectuer sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*La loi de programmation des finances publiques (LPFP) a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités concernées par un débat d'orientation budgétaire. En effet, son article 13 prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celui de son besoin de financement annuel.*

*Ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'intercommunalité, il fait également l'objet d'une publication. Le débat doit être acté par une délibération spécifique soumise au vote.*

## 1- Le contexte économique

### A. [International // européen](#)

#### **Une crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité**

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques.

Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays tels que la Chine, pays où elle trouve son origine, elle frappe toujours les Etats-Unis et l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître. Au cours des dix mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tel que 750 milliards d'euros, qui correspond à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis. Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

## **Une politique de soutien budgétaire et monétaire sans précédent**

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement.

Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs.

- 1- Financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises.
- 2- Conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats: en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté.
- 3- Enfin, le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles.

-La mise en place un programme de rachat d'actifs supplémentaire à hauteur de 750 milliards d'euros et s'étalant jusqu'à la fin de l'année 2020 ;

-Le maintien de ses taux directeurs à des niveaux très bas.

Ces mesures de soutien à l'économie réelle annoncées par les banques centrales ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et ainsi de résorber la hausse de taux des emprunts d'Etats amorcée à la mi-mars.

## **Une reprise économique attendue pour 2021 ?**

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social.

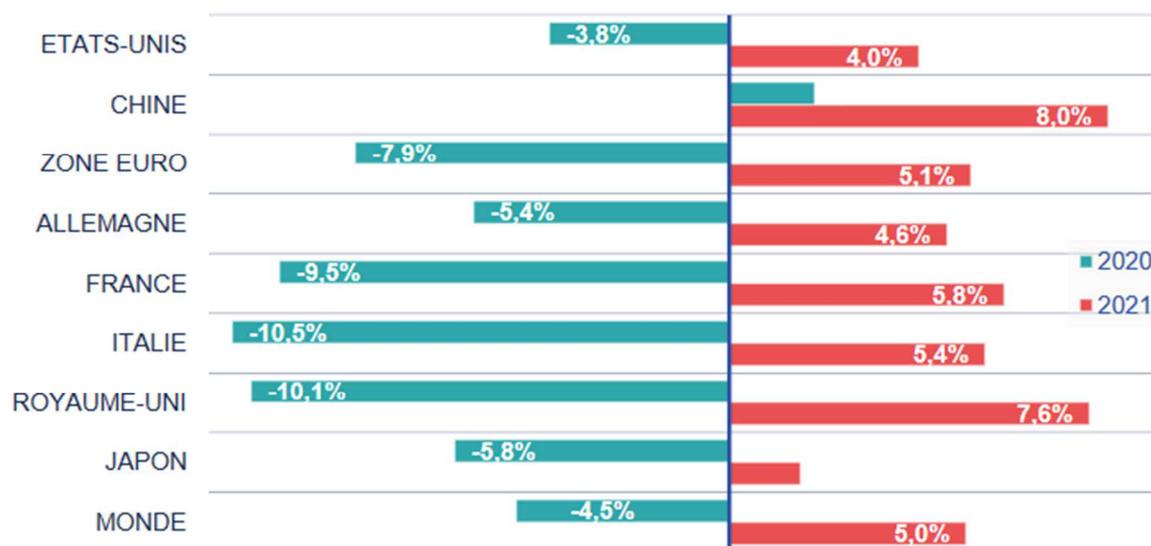
En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, qui n'a augmenté de que 0,6 points entre février et août, en passant de 7,3% à 7,9%. Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes. Dans ses prévisions de croissance en date du mois de juin, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la Zone Euro, et 8,0% pour les Etats-Unis. Pour la Chine, aucune récession n'était attendue, mais une croissance atone à 1,0%, son niveau le plus faible depuis plus de 40 ans.

Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE au mois de septembre avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020, de 3,8% pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8% pour la Chine.

Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5% sur cette même année. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1% pour la Zone Euro, 4,0% pour les Etats-Unis, et jusqu'à 8,0% pour la Chine.

### Prévisions OCDE de croissance du PIB pour 2020 et 2021



Source : OCDE

Ainsi, malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021 selon les dernières estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.

## B. National

### B.1. Les grands indicateurs

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. La publication habituelle des projections macroéconomiques n'aura pas lieu en mars et il faudra attendre juin pour que la Banque de France réajuste son scénario.

Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipé de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...). Après un pic à 27,4% au T2, le taux d'épargne des ménages devrait décroître et se normaliser l'an prochain (surcroît d'épargne accumulé probablement en deçà des 100 Mds d'€ évalués à l'été).

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens, et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario d'aggravation de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa

projection reste soumise (intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...). La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%. Si le prix du baril de pétrole s'est repris et pourrait désormais s'établir en moyenne à 43 dollars en 2020, l'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation. Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1,0% d'ici deux ans.

## B.2. La Loi de programmation de finances

### Glossaire :

*PLF : Projet de Loi de Finances*

*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale*

*DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*

*DGF : Dotation Globale de Fonctionnement*

*DSR : Dotation de Solidarité Rurale*

*DSU : Dotation de Solidarité Urbaine*

*FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes*

*TH : Taxe d'Habitation*

*TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*

*CET : Contribution Economique Territoriale, ex taxe professionnelle, se décompose en 2 composantes*

- *CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*
- *CFE Cotisation Foncière des entreprises*

*FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA*

La loi de finances n° 2020-1721 a été adoptée le 29 décembre 2020.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du **plan de relance** de 100 milliards d'euros sur 2 ans, incluant la baisse de 10 milliards d'euros d'impôts économiques locaux, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, par la **stabilisation des dotations** et par la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la **suppression de la taxe d'habitation**.

L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :

### Des dotations stables, les principaux chiffres :

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales (51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert) dont 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements (art.22 et 58)
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ dont 1,046 pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL
- Hausse des DSU et DSR de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.
- 6,546 Md€ de FCTVA,
- Lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA.

### Un volet fiscal conséquent :

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€) : voir zoom infra.
- Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux

### Le volet territorial du plan de relance :

Annoncé début septembre, le plan de relance est d'une envergure sans précédent de 100 Mds€ sur 2 ans.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

### **Zoom sur la fiscalité locale et la réforme de la TH :**

*Rappel de la chronologie, du principe retenu pour la suppression de la TH et de ses conséquences pour les contribuables :*

⇒ Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers

2018 : dégrèvement d'1/3 du montant dû

2019 : dégrèvement de 2/3 du montant dû

2020 : dégrèvement total

⇒ En 2021, ce dégrèvement est transformé en exonération totale.

À partir de 2021, les exonérations de TH prévues en faveur des personnes âgées, veuves ou infirmes et de condition modeste sont supprimées.

Pour les 20 % des foyers restant assujettis à la taxe d'habitation :

2021 : exonération de 30 % du montant total dû

2022 : exonération de 65 % du montant total dû

2023 : exonération totale

Ne sont concernées que les résidences principales, il y a maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

- La taxe sur l'audiovisuel est maintenue.

- Pour les collectivités :

Jusqu'en 2020, reversement par l'Etat aux collectivités de l'intégralité de la taxe d'habitation (y compris les sommes dégrévées)

A compter de 2021 :

Suppression du reversement de la taxe d'habitation par l'État aux collectivités et entrée en vigueur d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Principe de compensation :

À compter de 2021, la part de TFPB affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal.

Le taux de TFPB de référence de la commune correspond à la somme du taux départemental en 2020 : 15.97% et du taux de la commune en 2020, de 18.21%.soit 34.18%.

La base de taxes foncières de référence de la commune

Les bases imposables à la taxe foncière de la commune et du département sont différentes du fait de la politique d'exonération et d'abattement propre au département. Des ajustements sont mis en œuvre : une base communale de référence au titre de l'année 2020 va être calculée, les quotités d'abattement et d'exonérations communales sont ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction de la politique d'abattement et d'exonération mise en œuvre par le département. Sur la base de cette situation de

référence, la commune pourra exercer, à compter de 2021, son pouvoir de taux en matière de TFPB et, à compter de 2022, son pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droit commun, si elle le souhaite.

Modalités de compensation pour garantir la neutralité de la réforme :

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme neutralisant les « sur » et « sous-compensations » sera mis en place.

Il s'agira de prélever à la source les surcompensations par application d'un coefficient correcteur et de les redistribuer aux communes sous compensées via le compte d'avances des collectivités territoriales.

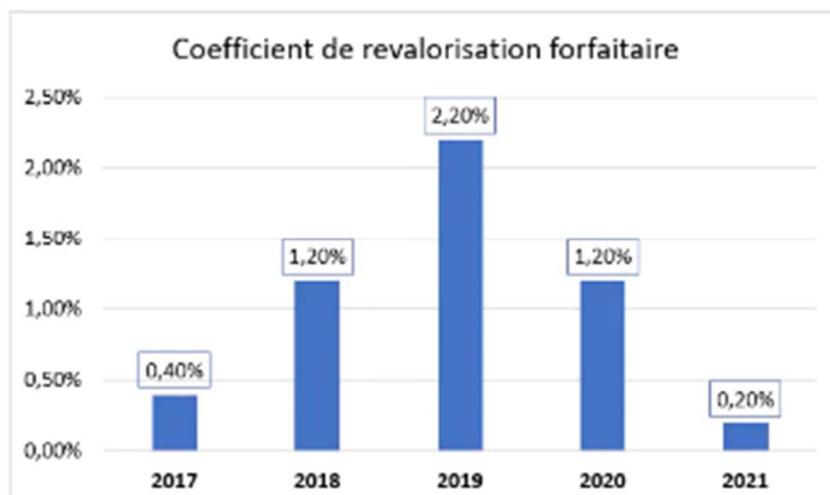
Les abattements de Taxe Foncière :

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, et à titre de compensation, les communes vont donc récupérer la part départementale de la taxe foncière.

- Le coefficient de revalorisation des bases :

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée en 2021, les bases de TH sur les résidences secondaires et de la TFPB seront soumises au coefficient de revalorisation, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.

Le coefficient qui sera appliqué aux bases en 2021 s'élèvera à 1.002 soit une augmentation des bases de **0.20%**.



## 2- Les Particularités des communes touristiques

La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques.

La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans. C'est le cas de Clohars Carnoët. Le statut de station classée entraîne des exigences en termes

de diversité des modes d'hébergements, de la qualité de l'animation, des facilités de transports et d'accès ainsi que de la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

L'activité touristique procure ainsi des recettes plus élevées mais induit également des charges proportionnellement plus importantes. L'endettement rapporté à la population est conséquent mais rapporté à l'épargne brute, il est du même ordre que dans les autres communes.

Les communes touristiques < 10 000 habitants se caractérisent par :

- Des dépenses de fonctionnement à l'euro par habitant plus importantes
- Des ressources fiscales par habitant également majorées
- Un recours à l'emprunt, rapporté au nombre d'habitants plus fort

**L'analyse financière de la commune se fera en intégrant cette grille de lecture.**

Sur la commune, de nombreuses dépenses sont liées à l'activité touristique. C'est le cas notamment avec nos équipements muséographiques et l'activité nautisme. A cela s'ajoutent les animations estivales (sorties de bain, apéro opéra, faites du sport, pass-nature) le nettoyage des plages, l'ouverture estivale de nos équipements qui nécessitent un renfort de personnel. Les charges qui en découlent sont estimées à 10 % du budget

### 3- Les indicateurs principaux pour la commune

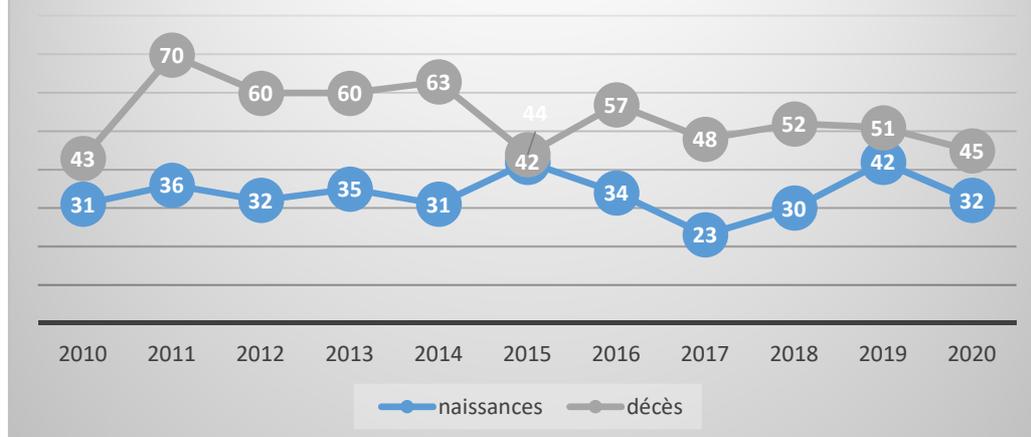
#### A. [La population](#)

| Année                    | 2009 | 2014 | 2017 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Population               | 4109 | 4202 | 4346 | 4424 | 4444 | 4543 |
| Evolution en nbre d'hab. |      | 93   | 144  | 78   | 20   | 99   |

#### B. [La démographie](#)

|            | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| naissances | 31   | 36   | 32   | 35   | 31   | 42   | 34   | 23   | 30   | 42   | 32   |
| décès      | 43   | 70   | 60   | 60   | 63   | 44   | 57   | 48   | 52   | 51   | 45   |
| PACS       |      |      |      |      |      |      |      | 4    | 20   | 12   | 9    |
| mariages   | 18   | 17   | 21   | 23   | 20   | 22   | 25   | 23   | 25   | 19   | 16   |

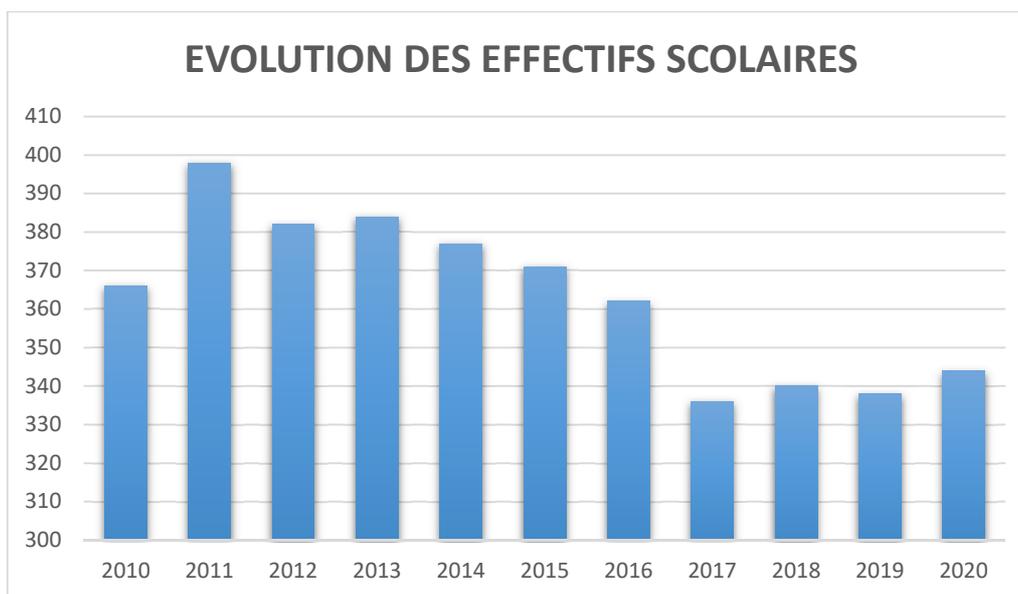
## EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE DEPUIS 2010



### C. Les effectifs scolaires

|                  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>EFFECTIFS</b> | 366  | 398  | 382  | 384  | 377  | 371  | 362  | 336  | 340  | 338  | 344  |

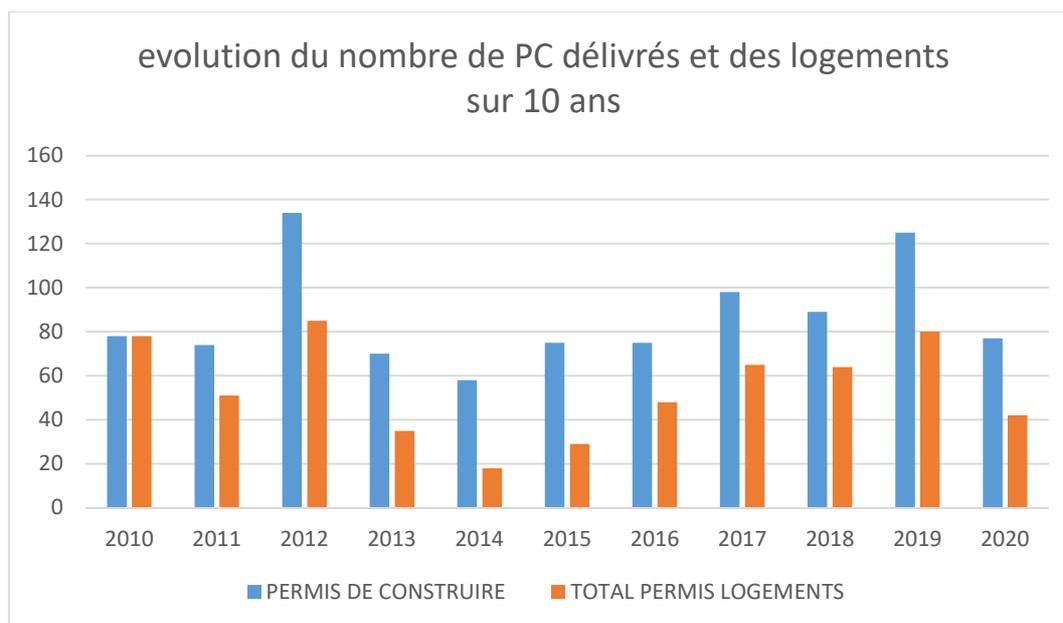
## EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES



### D. L'urbanisme

|                             | 2010      | 2011      | 2012       | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019       | 2020      |
|-----------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> | <b>78</b> | <b>74</b> | <b>134</b> | <b>70</b> | <b>58</b> | <b>75</b> | <b>75</b> | <b>98</b> | <b>89</b> | <b>125</b> | <b>77</b> |
| MAISONS individuelles       | 25        | 33        | 73         | 35        | 18        | 29        | 32        | 39        | 38        | 49         | 36        |
| MAISONS Location accession  | 0         | 18        | 12         | 12        | 0         | 0         | 0         | 8         | 8         | 0          | 0         |

|                               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| APPARTEMENTS                  | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 16        | 18        | 18        | 29        | 8         |
| <b>TOTAL PERMIS LOGEMENTS</b> | <b>25</b> | <b>51</b> | <b>85</b> | <b>47</b> | <b>18</b> | <b>29</b> | <b>48</b> | <b>65</b> | <b>64</b> | <b>78</b> | <b>42</b> |
| DECLARATIONS PREALABLES       | 207       | 196       | 224       | 205       | 240       | 244       | 224       | 257       | 221       | 233       | 288       |
| CERTIFICATS D'URBANISME       | 201       | 223       | 233       | 186       | 188       | 237       | 237       | 227       | 258       | 248       | 244       |
| LOTISSEMENTS                  | 1         | 0         | 2         | 0         | 1         | 0         | 3         | 0         | 4         | 6         | 4         |
| NB DE LOTS                    | 50        | 0         | 79        | 0         | 9         | 0         | 18        | 0         | 4         | 19        | 13        |



La moyenne de logements construits sur 10 ans est de 54 par an.

#### 4- Analyse rétrospective sur 5 ans

L'ensemble des chiffres mentionnés au titre de 2020 sont **indicatifs**. Ils n'ont pas été confirmés par le compte de gestion du Trésor public.

##### A. [En Section de fonctionnement](#)

###### o [A1 les recettes de fonctionnement](#)

#### Les produits des services

Ces derniers comprennent principalement :

- les redevances des équipements culturels : abonnements médiathèque et ludothèque, entrées et ventes de la MMP et de l'abbaye de St Maurice, billetterie programmation culturelle
- Les redevances à caractère sportif et de loisirs : base voile, gym, pass nature et pass bien être, tennis et balafenn
- Les redevances périscolaires
- Les remboursements de frais, principalement de QC

- Les redevances et concessions funéraires

|                                   | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Produits des services (70)</b> | <b>289 617</b> | <b>303 906</b> | <b>335 703</b> | <b>382 551</b> | <b>439 422</b> | <b>359 300</b> |
| <i>Variation nominale</i>         | -58 397        | 14 289         | 31 797         | 46 848         | 56 871         | -80 122        |
| Evol. nominale                    | -16.8%         | 4.9%           | 10.5%          | 14.0%          | 14.9%          | -18.2%         |

La progression de ces derniers entre 2017 et 2019 est liée au développement de la base nautique. La baisse en 2020 s'explique par le contexte sanitaire et les fermetures d'équipements : tous ont été concernés.

### Les dotations communautaires et taxes

Il s'agit :

- Des dotations communautaires : dotation de solidarité, attribution de compensation, FPIC
- Des droits de place
- Des droits de mutation

|   | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Impôts et taxes divers (autres 73)</b> | <b>528 365</b> | <b>537 159</b> | <b>530 496</b> | <b>551 939</b> | <b>413 263</b> | <b>655 933</b> |
| <i>Variation nominale</i>                 | -3 618         | 8 794          | -6 663         | 21 443         | -138 676       | 242 670        |
| Evol. nominale                            | -0.7%          | 1.7%           | -1.2%          | 4.0%           | -25.1%         | 58.7%          |
| 7381 - DMTO                               | 53 572         | 60 353         | 58 343         | 85 394         | 79 113         | 356 762        |
| <i>Variation nominale</i>                 | 258            | 6 781          | -2 010         | 27 052         | -6 281         | 277 649        |
| Evol. nominale                            | 0.5%           | 12.7%          | -3.3%          | 46.4%          | -7.4%          | 351.0%         |

Le classement de la commune en station classée de tourisme permet désormais à la commune de percevoir directement les droits de mutation relatifs aux cessions réalisés sur son territoire. Il en résulte une augmentation conséquente de cette recette.

### Les dotations d'Etat et participations

Il s'agit :

- Des participations de l'Etat, du Département, de Quimperlé Communauté et de la CAF
- De la DGF : dotation forfaitaire, DSR et DNP

|  | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Participations diverses (autres 74)</b> | <b>187 502</b> | <b>177 724</b> | <b>184 545</b> | <b>176 402</b> | <b>186 480</b> | <b>210 924</b> |
| <i>Variation nominale</i>                  | 15 582         | -9 778         | 6 821          | -8 142         | 10 078         | 24 444         |
| Evol. nominale                             | 9.1%           | -5.2%          | 3.8%           | -4.4%          | 5.7%           | 13.1%          |
| <b>Dotations</b>                           | <b>931 645</b> | <b>786 278</b> | <b>743 534</b> | <b>738 288</b> | <b>712 927</b> | <b>689 362</b> |
| DGF  | 761 292        | 646 878        | 585 192        | 581 984        | 566 171        | 552 463        |
| Fonds de péréquation                       | 67 550         | 60 233         | 53 263         | 48 292         | 34 725         | 15 935         |
| Compensations fiscales                     | 102 803        | 79 167         | 105 079        | 108 012        | 112 031        | 120 964        |

La DGF n'a cessé de diminuer depuis 10 ans : - 370K€ depuis 2013.

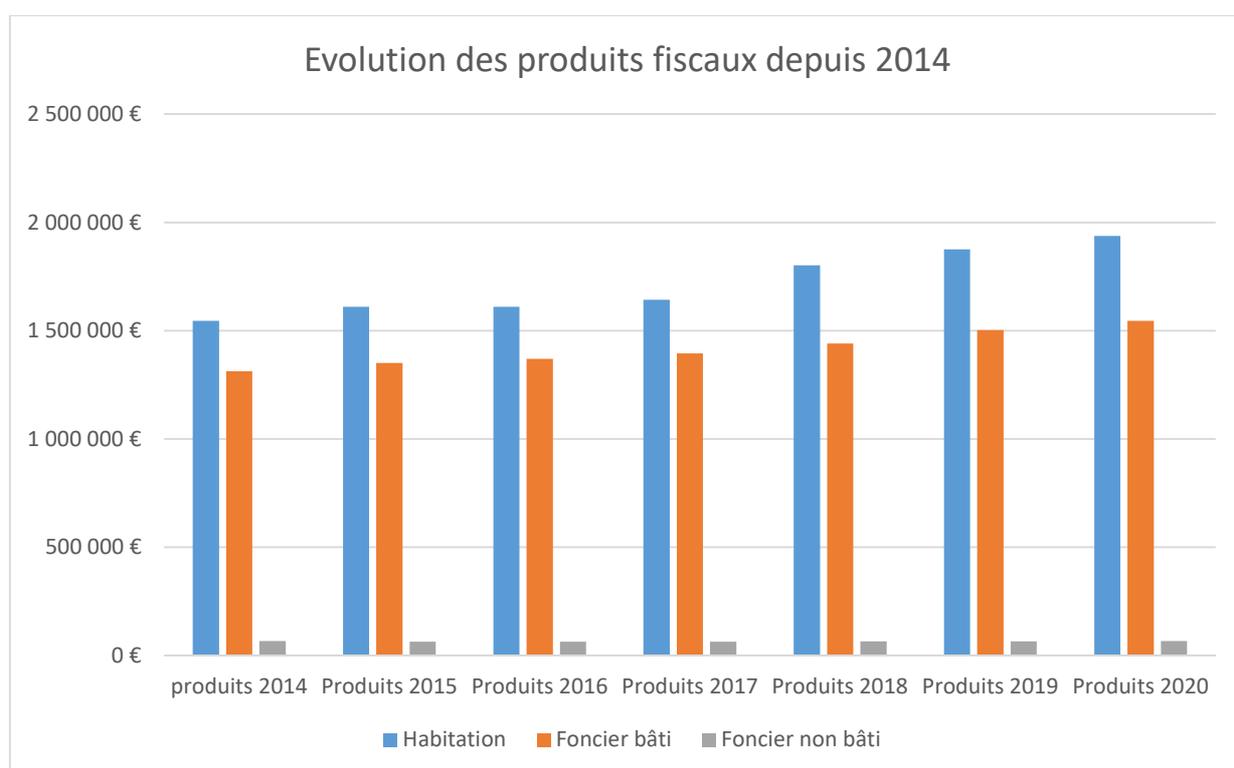
En 2020, la participation de la CAF augmente du fait de l'intégration de la ludothèque au contrat enfance jeunesse : +7. L'Etat a également compensé partiellement les frais liés au recensement.

## La Fiscalité

L'évolution des taux - Rappel de l'évolution des taux

### De 2014 à 2020

|          | 2014     | 2015     | 2016    | 2017    | 2018          | 2019    | 2020    |
|----------|----------|----------|---------|---------|---------------|---------|---------|
| TH       | 14,77%   | 14,77%   | 14,77%  | 14,77%  | <b>15,77%</b> | 15,77%  | 15,77%  |
| TF       | 18,21%   | 18,21%   | 18,21%  | 18,21%  | 18,21%        | 18,21%  | 18,21%  |
| TFNB     | 40,23%   | 40,23%   | 40,23%  | 40,23%  | 40,23%        | 40,23%  | 40,23%  |
| produits | 2 924 M€ | 3 063 MK | 3 055K€ | 3 143K€ | 3 323K€       | 3 453K€ | 3 553K€ |



Les recettes liées à l'augmentation des taux de fiscalité sur la TH votée en 2018 ne seront pas compensées par l'Etat pour les résidences principales. Les recettes générées sont pour partie annulées à hauteur de 70 000 €.

L'évolution des produits fiscaux est liée au dynamisme des bases (valorisation physique) et au coefficient de valorisation de ces dernières (valorisation nominale) décidé chaque année dans la Loi de finances. Pour 2021, le taux de revalorisation des bases voté dans la Loi de finances est de 0.2%

### [A2 les dépenses de fonctionnement](#)

#### Les charges à caractère général

|                                   | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Charges à caractère général (011) | 1 188 | 1 154 | 1 284 | 1 405 | 1 366 | 1 335 |
| Variation nominale                | -68   | -34   | 130   | 121   | -39   | -30   |
| Evol. nominale                    | -5.4% | -2.9% | 11.3% | 9.4%  | -2.8% | -2.2% |

Elles comprennent les charges de fonctionnement courant : prestations de service, fluides, abonnements, maintenance, entretien, frais de télécommunications...

Leur progression moyenne sur 5 ans est de 1.2%.

Elles enregistrent une légère baisse en 2020 : malgré des dépenses nouvelles liées aux équipements COVID, les équipements culturels et sportifs sont restés fermés une partie de l'année, ce qui a réduit les couts de fonctionnement.

### Les charges de personnel

Elles recouvrent l'ensemble des salaires, indemnités, charges et frais de personnel, toutes catégories confondues. Ces dernières doivent être examinées en tenant compte des atténuations de charges, c'est-à-dire des remboursements réalisés par l'assurance statutaire, les budgets annexes, la sécurité sociale ou autres partenaires pour apprécier correctement leur évolution.

Elles évoluent du fait du glissement vieillesse technicité, des augmentations de charges, de l'assurance statutaire, des évolutions législatives, d'éventuels recrutements.

|                                      | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Charges de personnel (012)</b>    | <b>2 276 495</b> | <b>2 307 530</b> | <b>2 319 242</b> | <b>2 527 150</b> | <b>2 600 276</b> | <b>2 722 915</b> | <b>2 758 146</b> |
| <i>Variation nominale</i>            | 140 926          | 31 035           | 11 712           | 207 908          | 73 126           | 122 639          | 35 231           |
| Evol. nominale                       | 6.6%             | 1.4%             | 0.5%             | 9.0%             | 2.9%             | 4.7%             | 1.3%             |
| <b>Atténuations de charges (013)</b> | <b>137 487</b>   | <b>269 007</b>   | <b>221 035</b>   | <b>227 149</b>   | <b>304 104</b>   | <b>302 652</b>   | <b>277 807</b>   |
| <i>Variation nominale</i>            | 18 779           | 131 520          | -47 971          | 6 114            | 76 955           | -1 452           | -24 845          |
| Evol. nominale                       | 15.8%            | 95.7%            | -17.8%           | 2.8%             | 33.9%            | -0.5%            | -8.2%            |
| <b>charges nettes</b>                | <b>2 139 008</b> | <b>2 038 523</b> | <b>2 098 207</b> | <b>2 300 001</b> | <b>2 296 172</b> | <b>2 420 263</b> | <b>2 480 339</b> |
|                                      |                  | -100 485         | 59 684           | 201 794          | -3 829           | 124 091          | 60 076           |
|                                      |                  | -4.7%            | 2.9%             | 9.6%             | -0.2%            | 5.4%             | 2.5%             |

La moyenne de l'évolution des charges nettes de personnel en 6 ans est de 2.6% (incluant les charges de personnel de la base voile).

### Les autres charges de gestion courante

Elles sont principalement constituées des indemnités des élus et des charges, de la participation à l'école privée, des subventions aux associations et au CCAS.

Ces charges évoluent peu.

|  | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Autres charges de gestion courante (65)</b> | <b>470 206</b> | <b>466 691</b> | <b>493 901</b> | <b>478 603</b> | <b>348 467</b> | <b>347 965</b> |
| <i>Variation nominale</i>                      | 9 394          | -3 515         | 27 211         | -15 298        | -130 136       | -502           |
| Evol. nominale                                 | 2.0%           | -0.7%          | 5.8%           | -3.1%          | -27.2%         | -0.1%          |

En 2019, QC prend la compétence SDIS ce qui diminue la charge pour la collectivité. L'attribution de compensation est diminuée d'autant.

## B. [La section d'investissement](#)

### [B1 – Les recettes d'investissement \(hors emprunts\)](#)

#### Les subventions

Elles sont variables par nature et dépendent des projets votés et des politiques publiques accompagnées par les financeurs.

|   | 2015          | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|---|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Total compte 13 et fonds de concours</b> | <b>75 235</b> | <b>307 197</b> | <b>297 738</b> | <b>350 925</b> | <b>718 768</b> | <b>153 490</b> |

#### Les dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA : l'Etat rembourse la TVA payée sur l'investissement par les collectivités à hauteur de 16.40%. toutes les dépenses ne sont pas éligibles.

L'autre recette est constituée des taxes d'aménagement versées par les bénéficiaires de permis de construire et de certaines déclarations de travaux.

|                        | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FCTVA                  | 101 021        | 84 633         | 179 591        | 265 078        | 459 296        | 298 856        |
| TLE / TA               | 100 614        | 81 510         | 86 745         | 84 621         | 69 446         | 103 015        |
| <b>Total compte 10</b> | <b>201 634</b> | <b>166 143</b> | <b>266 336</b> | <b>349 700</b> | <b>528 742</b> | <b>401 871</b> |

### [B2 – Les dépenses d'investissement](#)

Les dépenses d'équipement recouvrent les études, l'acquisition de logiciel, matériel, mobilier, les constructions et grosses rénovations, la voirie et les réseaux, les acquisitions.

Les dépenses d'équipements sont cycliques. Les gros projets étant plus longs à réaliser, ils se situent davantage en seconde partie de mandat.

| Comparaison mandats               | 2001  | 2008  | 2014  |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|
|                                   | /2007 | /2013 | /2019 |
| Dépenses équipement mandat K€     | 9593  | 11125 | 10870 |
| Moyenne annuelle mandat K€        | 1370  | 1854  | 1812  |
| Moyenne annuelle mandat en €/hbts | 346   | 445   | 417   |

Le ratio de dépenses d'équipement/habitant en 2020 devrait être autour de 386€/habitant.

## C. [Focus sur l'épargne](#)

#### Soldes synthétiques d'épargne

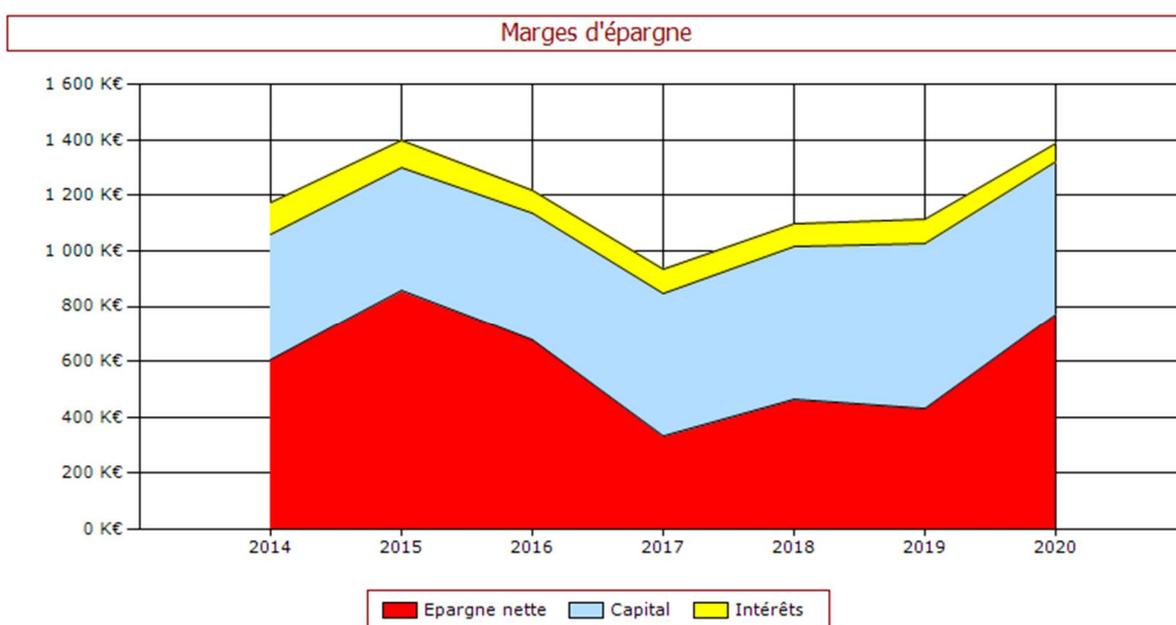
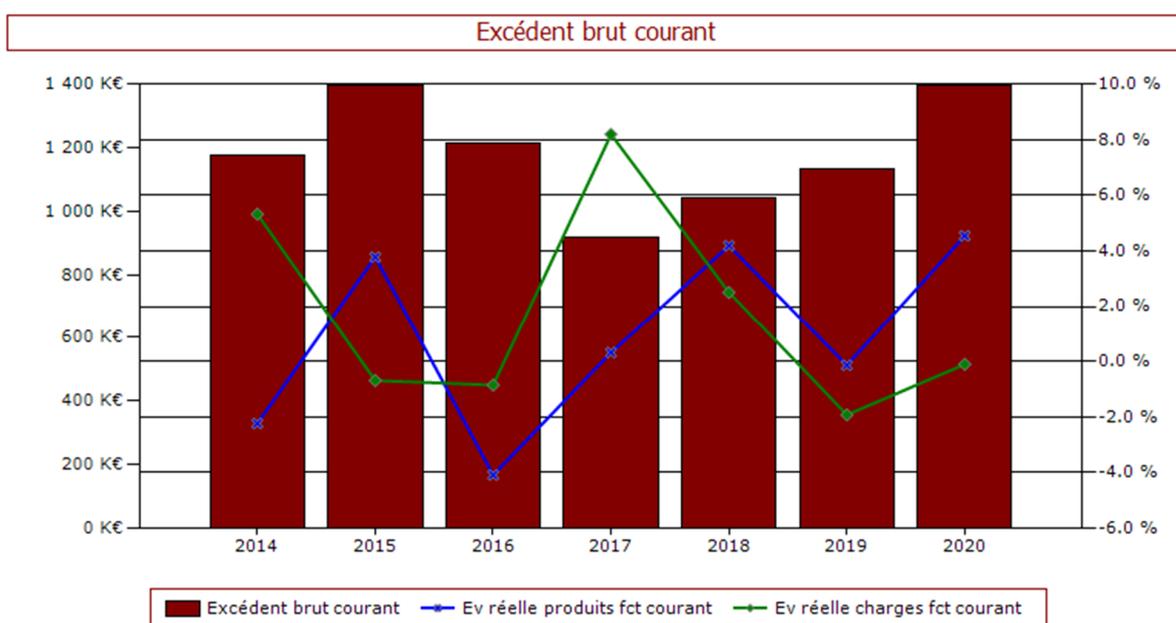
| K€                                      | 2015         | 2016         | 2017       | 2018         | 2019         | 2020         |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits de fonctionnement              | 5 375        | 5 167        | 5 243      | 5 588        | 5 590        | 5 876        |
| Charges de fonctionnement hors intérêts | 3 974        | 3 947        | 4 307      | 4 488        | 4 475        | 4 487        |
| <b>ÉPARGNE DE GESTION</b>               | <b>1 401</b> | <b>1 220</b> | <b>936</b> | <b>1 100</b> | <b>1 114</b> | <b>1 390</b> |

| K€                         | 2015         | 2016         | 2017       | 2018         | 2019         | 2020         |
|----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits de fonctionnement | 5 375        | 5 167        | 5 243      | 5 588        | 5 590        | 5 876        |
| Charges de fonctionnement  | 4 074        | 4 030        | 4 394      | 4 572        | 4 563        | 4 555        |
| <b>ÉPARGNE BRUTE</b>       | <b>1 302</b> | <b>1 137</b> | <b>849</b> | <b>1 015</b> | <b>1 027</b> | <b>1 321</b> |

| K€                               | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Produits de fonctionnement       | 5 375      | 5 167      | 5 243      | 5 588      | 5 590      | 5 876      |
| Charges de fonctionnement larges | 4 519      | 4 488      | 4 910      | 5 123      | 5 157      | 5 105      |
| <b>ÉPARGNE NETTE</b>             | <b>856</b> | <b>679</b> | <b>333</b> | <b>464</b> | <b>433</b> | <b>771</b> |



#### D. [Focus sur la dette](#)

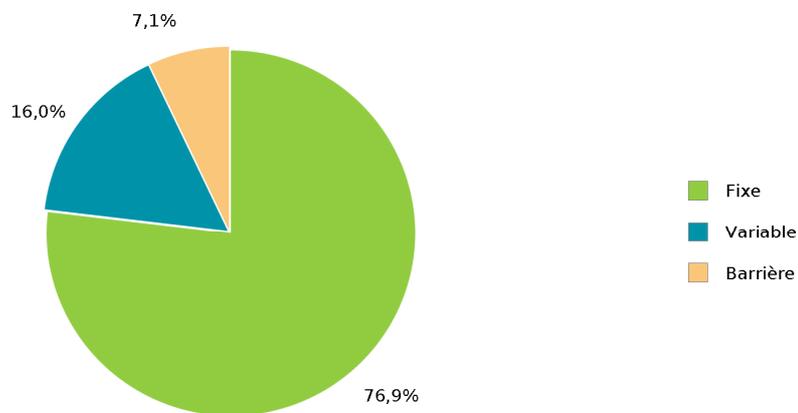
## Tableau de bord

| Elements de synthèse                 | Au 31/01/2021  | Au 31/12/2020  | Variation |
|--------------------------------------|----------------|----------------|-----------|
| Votre dette globale est de :         | 4 633 246.30 € | 4 643 601.07 € | ➔         |
| Son taux moyen hors swap s'élève à : | * 1.35 %       | * 1.35 %       | ➔         |

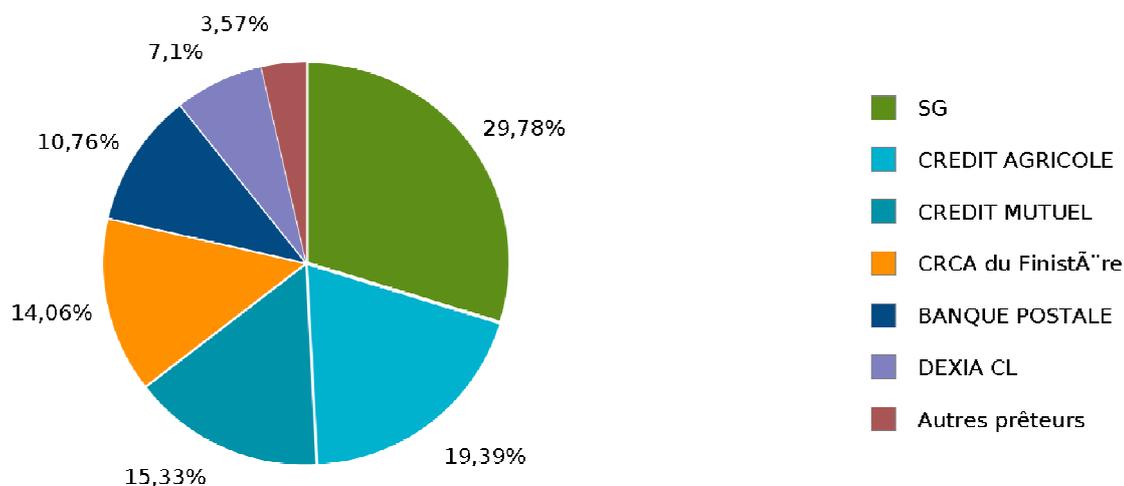
Le budget général compte 11 emprunt(s) réparti(s) auprès de 8 établissement(s) prêteur(s).

### Dette par type de risque (avec dérivés)

| Type                        | Capital Restant Dû    | % d'exposition  | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|
| Fixe                        | 3 562 301.11 €        | 76,89 %         | 1,36 %                    |
| Variable                    | 742 172.69 €          | 16,02 %         | 0,02 %                    |
| Barrière                    | 328 772.50 €          | 7,10 %          | 4,29 %                    |
| <b>Ensemble des risques</b> | <b>4 633 246.30 €</b> | <b>100,00 %</b> | <b>1,35 %</b>             |



## Dettes par prêteur



La durée apparente de la dette est de 3.6 ans.

## Analyse de l'encours de dette

### ENCOURS DE DETTE AU 31/12

| K€                                       | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Encours brut                             | 3 590        | 3 133        | 4 417        | 4 626        | 4 602        | 4 644        |
| - Encours récupérable                    | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| + Encours Tiers                          | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| - Solde fonds de soutien                 | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| <b>= Encours corrigé</b>                 | <b>3 590</b> | <b>3 133</b> | <b>4 417</b> | <b>4 626</b> | <b>4 602</b> | <b>4 644</b> |
| / Epargne brute                          | 1 302        | 1 137        | 849          | 1 015        | 1 027        | 1 321        |
| <b>= Encours corrigé / Epargne brute</b> | <b>2.8</b>   | <b>2.8</b>   | <b>5.2</b>   | <b>4.6</b>   | <b>4.5</b>   | <b>3.5</b>   |

### Evolution de l'encours de dette ( en début et fin mandat ; de 2001 à 2019)

| année      | 2001 | 2007    | 2013   | 2019   | 2020   |
|------------|------|---------|--------|--------|--------|
| <b>CRD</b> | 3688 | 4650    | 4487   | 4602   | 4585   |
| évolution  |      | 962     | -163   | -24    | -17    |
| %tage      |      | +26.08% | -3.51% | -0.52% | -0.37% |

## 6- Les perspectives budgétaires pour 2021

### A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations

#### A 1- Les hypothèses de recettes en 2021

Les produits attendus de fiscalité seront moins dynamiques que les années précédentes dans la mesure où l'Etat ne compensera pas la hausse de taux pour les résidences principales votés en 2018 (- 70 000€ ) mais également parce que le coefficient d'actualisation des bases voté pour 2021 est faible. Les bases prévisionnelles ne seront pas communiquées par les services fiscaux avant la fin mars.

S'agissant des produits de service, il est encore difficile de savoir si le contexte de pandémie va perdurer. Dans cette hypothèse, l'évolution des produits des services restera faible, notamment s'agissant des redevances à caractère culturel et sportif. A contrario, si le contexte permet aux services de retrouver un fonctionnement normal, les recettes devraient évoluer à la hausse, notamment s'agissant des recettes liées à l'activité voile, du fait de l'ouverture du nouvel équipement communautaire et du recrutement de 4 moniteurs pour la saison, nécessaire pour répondre à la forte demande de stages voile.

Les droits de mutation devraient se maintenir à leur taux moyen enregistré entre 2018 et 2020, la ville demeurant attractive.

S'agissant des dotations, le FPIC disparaît en 2021.(- 15 935€).

Le PLF 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser. Les montants n'ont pas encore été communiqués.

L'attribution de compensation en fonctionnement sera certainement remplacée par l'attribution de compensation en investissement. Concrètement cela se traduit par un maintien de l'AC 2020 en 2021 à hauteur de 142 526€ et par une dépense en investissement de 13 342€ correspondant au transfert de charges des ZA.

La dotation de solidarité communautaire dont les critères vont certainement être revus pour intégrer la nouvelle contrainte légale visée par l'article L5211-28-4 du CGCT devrait baisser d'environ 6300€. Cette nouvelle contrainte impose de tenir compte de l'écart de revenu par habitant par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal de la commune au regard du potentiel financier ou fiscal moyen par habitant de l'EPCI.

#### [A.2-. Les hypothèses de dépenses en 2021](#)

S'agissant des **charges à caractère général**, elles resteront contenues. La collectivité ne dispose quasiment d'aucune marge sur certaines dépenses : énergie, eau, carburant. Les frais de télécommunication devraient néanmoins baisser du fait de la renégociation du contrat de téléphonie fixe et d'internet avec SFR en année pleine.

L'ouverture de la nouvelle base nautique va générer des charges de fonctionnement relatives à l'activité voile qui nous seront refacturées par QC, tout comme la création d'un secrétariat au pôle technique avec les abonnements informatiques et location de matériels (imprimante autostore en comptabilité).

Les frais de maintenance devraient aussi connaître une augmentation avec l'installation d'un nouveau panneau lumineux au Pouldu, tout comme les frais juridiques (révision du contrat d'honoraires d'avocats au vu de l'augmentation du nombre de consultations demandées).

Le budget devra également prévoir les crédits nécessaires à l'étude sur le Règlement Général de la Protection des Données. Une étude sur la mutualisation de la prestation d'archivage et la Gestion Electronique des Documents (G.E.D) est également en cours avec QC.

Le budget devra intégrer des actions pour l'amélioration des conditions de travail des agents : audit en ergonomie, et la prévention des risques psycho sociaux.

A noter en 2021, la renégociation des contrats d'assurance de la ville avec une incertitude sur les nouvelles conditions qui seront proposées par les candidats.

Après une baisse de 2.2% en 2020, l'évolution des charges à caractère général est estimée à +6.3% du fait des nouveaux services, puis de 2% par an.

S'agissant des **charges de personnel**, elles intègrent les 2 créations de poste approuvées par le conseil municipal : secrétariat du pôle technique et agent en espaces verts. Le ½ poste complémentaire au service urbanisme est maintenu. Deux saisonniers supplémentaires seront recrutés à la base voile pour 2 mois. Le contexte sanitaire impose également des heures supplémentaires pendant la saison pour assurer la qualité du nettoyage des sanitaires, notamment des plages.

A noter que le responsable du pôle cadre de vie a été muté et qu'il ne sera pas remplacé.

L'évolution prévisionnelle pour 2021 est de 3.5%, puis estimée à 3% par an.

Les **charges de gestion courante** restent contenues : il s'agit des indemnités des élus et des subventions et dotations aux associations ou l'école privée. Il est possible que les subventions aux associations soient réduites : le choix avait été fait de les maintenir en 2020 pour ne pas fragiliser les associations du fait de la crise sanitaire. Toutefois, le conseil municipal avait décidé de revoir la subvention 2021 des associations qui n'avaient engagé aucun frais en 2020.

Ces charges sont estimées à + 4.9% puis à 1.3% chaque année.

Aucune **charge exceptionnelle** n'est prévue en 2021.

## B. [Les Investissements : les prévisions 2021 en dépenses et recettes](#)

La pandémie qui frappe notre pays impacte nos budgets que ce soit sur l'année écoulée ou pour les années à venir.

Le confinement de mars/avril 2020 a occasionné des retards sur plusieurs chantiers. Les facturations ont été décalées et les restes à réaliser sur le budget 2021 se montent à 573 K€ (essentiellement place de l'océan et piste cyclable)

Par ailleurs au vu de la situation économique résultant de la crise, le gouvernement a demandé aux partenaires publics de s'engager en 2021 et 2022 dans un plan de relance doté de crédits exceptionnels. La commune entend pleinement participer à cet effort national. Ces investissements viendront répondre aux besoins des citoyens et viendront soutenir notre économie. C'est notamment le cas sur notre commune pour le secteur du tourisme et du bâtiment.

D'ordinaire, en début de mandat le niveau des dépenses d'investissement est moins soutenu. Les élus nouvellement en place ont besoin de temps afin de de s'approprier les fonctionnements, de lancer les études et de rechercher les financements. Ce calendrier et cette logique sont totalement bouleversés. Il est demandé aux collectivités de lancer au plus tôt leurs investissements, l'Etat les assurant de financements nouveaux.

Les années 2021 et 2022 vont donc connaître un accroissement de nos investissements largement supérieur à celui habituellement observé en début de mandat.

La municipalité souhaite inscrire plusieurs nouveaux projets pour l'exercice budgétaire 2021. La réalisation effective de ceux-ci sera conditionnée à l'obtention des financements pour les réaliser.

De ce fait, les budgets consacrés aux investissements des 3 années à venir seront importants. Les emprunts pour les financer généreront une augmentation potentielle de l'endettement. Toutefois, l'objectif reste de maintenir celui-ci à un niveau ne dépassant pas un délai de désendettement de 7 ans de façon à maintenir notre capacité à générer durablement un autofinancement suffisant.

Le montant des investissements pour 2021 s'établirait à **2 495 000 €** réparti comme suit :

- Plan de relance : 700 K€
- Investissements courants : 1 180 000 €
- Projets en cours : 595 000 €

⇒ **Plan de relance projets 2020 et 2021 : 1 200 000 € dont 700 K€ sur l'exercice 2021**

**1. Plan de relance FSIL « Economie d'énergies » : 595 000 €**

- Equipements en panneaux photovoltaïques : 275 000€ TTC  
*Recettes attendues : DSIL 2020 et fonds de concours Energie QC : 172 000€*
- Remplacement des chaudières fuel par des chaudières gaz et isolation renforcée de bâtiments communaux 320 000 € TTC sur 2 ans  
*Recettes attendues : DSIL 2021 : 180 000€*

**2. Plan de relance FSIL « accueil tourisme et amélioration sanitaire » : 320 000€**

- Plan de rénovation des sanitaires publics et équipements d'hygiène dans les bâtiments existants : 320 000 € sur 2 ans  
*Recettes attendues : DSIL 2021 : 195 680€*

La commune accueille chaque été des milliers de visiteurs et de touristes. Plusieurs blocs sanitaires à proximité des plages sont vétustes et ne répondent plus aux exigences actuelles : pas de lavabos, pas d'accès handicap, pas de lieu de change pour personnes avec handicap sur les plages. Le label station classée nécessite un accueil qualitatif et la situation actuelle doit être profondément améliorée. La commune souhaite aussi accéder au label tourisme et handicap. Par ailleurs les écoles et certains lieux publics ne disposent pas de suffisamment de lavabos pour permettre le lavage des mains qu'impose la situation sanitaire.

### **3. Plan de relance DETR « priorité Ecoles » 285 000 €**

- Modernisation des équipements scolaires et concertation auprès des enfants sur les aménagements de cours : 285 000€ sur 2 ans  
*Recettes attendues : DSIL 2021 : 120 000€*

Les écoles en lien avec le CAUE ont lancé des projets de restructuration de leurs cours d'école : végétalisation des espaces, nouveaux espaces ludiques, jeux en bois, pose de tables et bancs, espaces non genrés. Par ailleurs, l'évolution démographique et le rajeunissement de la population observés conduiront probablement à terme à une ouverture de classe au bourg. Pour anticiper cette évolution, il est prévu d'aménager une 6<sup>e</sup> classe à l'étage en élémentaire B Groult.

Les opérations du plan de relance feront l'objet d'un étalement sur 2 exercices par le biais d'autorisation de programme. En effet les opérations pour pouvoir débuter doivent attendre la notification de l'Etat. Au vu des délais elles ne pourront pas toutes être achevées en 2021 et se termineront donc début 2022, à cheval sur deux exercices budgétaires : 700 K€ en 2021 et 500 K€ en 2022

#### **⇒ Les investissements courants : 1 180 000 €**

- Matériel et entretien bâtiments

L'entretien de nos bâtiments et l'achat de matériel (véhicules, nautisme, informatique, mobilier, matériel divers...) sont estimés à 565 000 €

- Enfouissement de réseaux

Les enfouissements de réseaux seront lancés au Kerou. Le remboursement des opérations avancées par le SDEF (gaz, rue de Quillien, place de l'Océan) s'effectuera selon le calendrier adopté en conseil municipal pour un montant prévisionnel de 307 000 €

- Voirie

Travaux divers liés à la voirie : 270 000 € (dont 70 000 euros RAR piste cyclable)

- Etudes 38 000 €

*Les RAR sont intégrés dans ces prévisions*

⇒ **Autres projets en cours : 595 000 €**

- Aménagement place l'océan 410 000 € (RAR 390 000 € + achat de végétaux)
- Fond de concours base nautique

La commune devra verser un fond de concours à Quimperlé communauté d'un premier montant de 90 000 € (sur un montant total estimé à 180 000 €)

- Divers 95 000 €  
Réfection chemin des peintres (20 000 €), Restes à réaliser Ti Liamm et salle des sports (55 000€) , travaux l'étage espace solidaire (20 000 €)

**Ces investissements 2021** seraient financés par un emprunt de 870 K€, le FCTVA 240 K€, les subventions et cessions 1000 K€, la taxe d'aménagement 100 K€, par l'autofinancement et le solde des amortissements

C. Prospectives 2022-2026

⇒ **2022 : 2200 K€**

- Fin des projets 2020 2021 du plan de relance 500 K€
- Projets 2022 plan de relance 550 K€ (aménagement urbains et piste cyclable, équipements sportifs de proximité, ressourcerie ...)
- Voirie 100 K€
- Entretien matériel études 500 K€
- Fond de concours base nautique et enfouissement réseaux 150 K€
- Acquisitions foncières 250 K€
- Muséographie St Maurice et petit patrimoine 150 K€

⇒ **2023 : 2 300 K€**

- Fin projets plan de relance 2022 500 K€
- Aménagements urbain 400 K€ (Quillien)
- Entretien courant matériel études 500 K€
- Acquisition foncières 150 K€
- Enfouissements réseaux 50 K€
- Energie verte 50 K€
- Halte répit 250 K€

- Aménagements Doëlan 250 K€

⇒ **2024 : 1 700 K€**

- Fin Quillien 400 K€
- Entretien courant 500 K€
- MMP et patrimoine 150 K€
- Aménagement parking Pouldu 100 K€
- Energie verte 50 K€
- Micro crèche 150 K€
- Voirie vélo 200 K€
- Enfouissements réseaux 50 K€
- Acquisitions foncières 100 K€

⇒ **2025 : 1100 K€**

- Aménagements rue Lannevain 300 K€
- Voirie vélo 300 K€
- Entretien matériel études 500 K€
- Energie verte 50 K€

⇒ **2026 : 1100 K€**

- Fin Lannevain 150 K€
- Enfouissement réseaux 100 K €
- Matériel entretien 500 K€
- Voirie vélo 350K€

Cette prospective est très conditionnelle au vu des nombreuses incertitudes actuelles. Elle dépend notamment :

- Des projets retenus dans le cadre de la DSIL et DETR et du montant des aides
- Du contenu du pacte fiscal et financier de la communauté d'agglomération, notamment dans le cadre du pays d'art et d'histoire et du projet d'extension de la Maison Musée
- L'évolution des recettes notamment les compensations fiscales : à savoir par exemple, que la transformation de résidences secondaires en résidences principales n'est pas compensée et de l'évolution physique des bases foncières : le rythme sera-t-il plutôt soutenu ou plutôt ralenti ?

- De l'évolution dans le temps des droits de mutation : la commune a perçu pour la première fois ces droits en 2021 et ne peut prévoir quelles en seront les évolutions
- De l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID

L'année 2021 fournira les premières réponses qui permettront d'affiner dans le temps la prospective. Nos investissements 2021 et notre budget de fonctionnement s'appuieront sur un résultat des comptes de 2020 solide nous permettant de construire un budget 2021 en relation avec les objectifs du plan de relance en investissement et un budget équilibré en fonctionnement.

|   | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         | 2026         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits de Fonctionnement                                  | 5 179        | 5 375        | 5 167        | 5 243        | 5 588        | 5 590        | 5 876        | 5 730        | 5 788        | 5 893        | 5 993        | 6 097        | 6 208        |
| <b>Ev<sup>o</sup> nominale Charges fct courant strictes</b> | <b>5.7%</b>  | <b>-0.7%</b> | <b>-0.7%</b> | <b>9.3%</b>  | <b>4.2%</b>  | <b>-1.0%</b> | <b>0.1%</b>  | <b>4.5%</b>  | <b>2.7%</b>  | <b>2.6%</b>  | <b>2.7%</b>  | <b>2.6%</b>  | <b>2.6%</b>  |
| Charges fct courant strictes                                | 3 993        | 3 966        | 3 940        | 4 305        | 4 484        | 4 437        | 4 441        | 4 640        | 4 766        | 4 888        | 5 021        | 5 150        | 5 282        |
| Annuité de dette  | 567          | 544          | 541          | 603          | 635          | 682          | 619          | 690          | 710          | 610          | 635          | 659          | 681          |
| Ch. de Fonctionnement larges                                | 4 570        | 4 519        | 4 488        | 4 910        | 5 123        | 5 157        | 5 105        | 5 335        | 5 481        | 5 504        | 5 661        | 5 814        | 5 968        |
| <b>Epargne nette</b>  | <b>609</b>   | <b>856</b>   | <b>679</b>   | <b>333</b>   | <b>464</b>   | <b>433</b>   | <b>771</b>   | <b>395</b>   | <b>307</b>   | <b>389</b>   | <b>332</b>   | <b>283</b>   | <b>240</b>   |
| <b>Dép Inv. hs Capital</b>                                  | <b>1 512</b> | <b>952</b>   | <b>1 399</b> | <b>1 884</b> | <b>2 987</b> | <b>2 279</b> | <b>1 781</b> | <b>2 446</b> | <b>2 200</b> | <b>2 300</b> | <b>1 700</b> | <b>1 200</b> | <b>1 080</b> |
| <b>Emprunt</b>  | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>1 800</b> | <b>760</b>   | <b>570</b>   | <b>650</b>   | <b>886</b>   | <b>1 041</b> | <b>975</b>   | <b>783</b>   | <b>496</b>   | <b>507</b>   |
| <b>Variables de pilotage</b>                                | <b>2014</b>  | <b>2015</b>  | <b>2016</b>  | <b>2017</b>  | <b>2018</b>  | <b>2019</b>  | <b>2020</b>  | <b>2021</b>  | <b>2022</b>  | <b>2023</b>  | <b>2024</b>  | <b>2025</b>  | <b>2026</b>  |
| Encours corrigé (31.12) / Ep brute                          | 3.8          | 2.8          | 2.8          | 5.2          | 4.6          | 4.5          | 3.5          | 4.8          | 5.5          | 6.1          | 6.6          | 6.8          | 6.9          |
| Encours brut au 31.12                                       | 4 035        | 3 590        | 3 133        | 4 417        | 4 626        | 4 602        | 4 644        | 4 897        | 5 285        | 5 711        | 5 933        | 5 854        | 5 766        |

